

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
13 DECEMBRE 2018

DATE d'AFFICHAGE
21 DECEMBRE 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 28
Votants : 35

L'an deux mille dix-huit,
le 18 décembre à dix-neuf heure

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Richelieu de La Roche-Bernard en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - M. Daniel BOURZEIX, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Guy DAVID, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Mme Mireille LUCAS, - MM. Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL.

Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
M. Daniel BOURZEIX donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE
Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT
M. Guy DAVID donne pouvoir à M. Alain GUIHARD
M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD
Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Jean-François BREGER
M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Yoann COLPIN a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°131-2018 – AMENAGEMENT – AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT
D'ACHAT POUR L'ELABORATION D'UN PLAN DE MOBILITE RURALE PAYS DE VANNES MUTUALISE ENTRE ARC SUD
BRETAGNE ET QUESTEMBERT COMMUNAUTE**

Le Président rappelle que, par délibération n° 06-2017 du 31 janvier 2017, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer à un groupement de commande pour la passation d'un marché d'études dans le cadre de l'élaboration d'un plan de mobilité rurale. Une convention constitutive de ce groupement a ainsi été signée le 20 février 2017 entre le Groupement d'Intérêt Public (GIP) du Pays de Vannes, Questembert Communauté et la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne et désignant le GIP du Pays de Vannes coordonnateur du groupement.

Suite à la dissolution de cette structure prévue au 31 décembre 2018, il est proposé de modifier la convention de groupement de commandes pour apporter, à compter du 31 décembre 2018, comme suit :

- en ses articles 1 et 2 : Questembert Communauté devient le nouveau coordonnateur de ce groupement, ayant le rôle du pouvoir adjudicateur, représenté par sa Présidente,
- en son article 3 : Questembert Communauté assurera le paiement de l'ensemble des prestations selon l'avancée des études et adressera à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne la part lui revenant, déduction faite des subventions perçues sur la base du taux de participation retenu (50 % Questembert Communauté et 50 % Arc Sud Bretagne).

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le

ID : 056-200027027-20181218-DELIB_131_2018-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a l'unanimité :

- **VALIDE** le projet d'avenant ci-joint en pièce jointe désignant notamment Questembert Communauté nouveau coordonnateur du groupement de commande,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement ainsi que tout document concourant à sa réalisation.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 24/12/18

Le Président,

